

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 5

Artikel: Rôle de la cavalerie suisse d'après l'ordonnance du 31 août 1894 [suite]
Autor: Diesbach, Georges de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337234>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XL^e Année.

N^o 5.

Mai 1895.

Rôle de la cavalerie suisse d'après l'ordonnance du 31 août 1894.

(Suite)

Revenons à notre supposition d'une occupation de frontière depuis Bâle jusqu'au sud de Porrentruy.

Nous avons admis que c'est aux deux ailes que nous concentrerons nos escadrons. Si les circonstances nous font prévoir qu'une violation de notre neutralité est plutôt à craindre de la part d'une des puissances limitrophes que de l'autre, nous réunirons la plus grande partie de notre cavalerie, suivant le cas, soit près de Porrentruy, soit près de Bâle, et ne placerons du côté opposé qu'un détachement beaucoup plus faible. Au centre nous répartirons un ou deux escadrons et ceux-ci devront probablement se fractionner par pelotons pour agir en contact immédiat avec notre infanterie, qui dans ces parages jouera le premier rôle.

Tant que nous ne sommes pas en état d'hostilité avec nos voisins, nous placerons le gros de nos détachements de cavalerie de manière à ce qu'il puisse se porter rapidement dans la direction où leur emploi ultérieur peut devenir nécessaire. Nous nous arrêterons aussi près que possible de la frontière (O. p. l. C. § 463). Quant à l'infanterie et à l'artillerie nous les cantonnerons dans les environs des défilés, positions, etc. ; où nous pouvons avoir le plus de chance de mettre un terme à la marche de l'ennemi, car selon toute probabilité nous aurons à combattre une cavalerie supérieure à la nôtre en nombre et en instruction tactique ; donc, dans le plus grand nombre de cas, il ne nous sera pas possible d'exécuter une reconnaissance forcée. (O. p. l. C. § 466).

Ceci n'engagera pas notre cavalerie à se faire accompagner dans tous ses mouvements par de l'infanterie et de l'artillerie ; au contraire elle doit savoir s'en rendre indépendante, ne pas craindre de se porter en avant ; en un mot elle sera mobile, car la mobilité est la première condition à remplir pour obtenir dans l'exploration des résultats utiles. Si les cir-

constances dans lesquelles nous nous trouvons, nous empêchent de rechercher une solution prompte et décisive, par un grand combat à cheval et à l'arme blanche, notre cavalerie doit être à même néanmoins de lutter seule contre celle de l'adversaire ; pour cela elle mettra à profit les avantages du terrain et se servira autant que possible de ses fusils pour arrêter l'ennemi, le forcer à se déployer et à dévoiler ses intentions. (O. p. l. C. § 478.)

Dans un tel service d'exploration qui est plutôt défensif qu'offensif, nous serons bien quelques fois forcés de détacher une partie de nos forces pour occuper des points très importants à garder en notre pouvoir. (O. p. l. C. § 476.) Toutefois, je suis opposé, en principe, à tout fractionnement de nos unités ; aussi quand nous nous résoudrons à prendre une pareille mesure, devons-nous le faire parce que nous savons que tel endroit est réellement menacé par l'adversaire et non pas parce que nous avons étudié la carte et que nous nous sommes dit que l'ennemi agira probablement de telle et telle façon. Rien n'est plus funeste que de prendre des hypothèses pour des réalités, de vouloir tout prévoir et d'émettre la prétention d'être prêt à parer à toutes les éventualités ; soyons persuadés que des troupes envoyées dans une fausse direction sont perdues pour l'engagement, car il est rarement possible de les faire revenir à temps.

Par contre, quand nous étudions les directions qu'il est nécessaire de reconnaître, donnons libre cours à notre imagination, représentons-nous par où peut venir l'adversaire, quels moyens de communication il a à sa disposition, en un mot mettons-nous à sa place et quand nous aurons mûrement réfléchi sur la manière dont il peut nous aborder, alors faisons explorer par des patrouilles d'officiers les directions ainsi déterminées. (O. p. l. C. § 463.) Mais là encore soyons économes de nos forces dans l'emploi et ne détachons pas plus d'officiers qu'il n'est indispensable.

Les rapports de ces patrouilles nous feront connaître la ou les directions plus particulièrement menacées ; c'est là que nous devons apparaître avec toutes nos forces concentrées, car tous les mouvements tournants que peut avoir ordonné l'adversaire, s'arrêteront comme par enchantement si nous parvenons à le battre sur le point important. (O. p. l. C. § 476.)

Cette manière d'agir aura, comme je l'ai dit plus haut, forcé

l'ennemi à se déployer ; nous pouvons peut-être même reconnaître ses intentions et savoir par où s'avance le gros de ses forces. C'est à nous de juger s'il est utile de prolonger la résistance là où nous nous sommes arrêtés, ou bien s'il est préférable de nous retirer, tout en maintenant le contact, sur les troupes d'infanterie et d'artillerie qui nous servent de repli. L'éclaircissement de la situation nous permettra de rectifier la position de ce repli et de le placer là où son intervention sera décisive.

Ce sera auprès de ce détachement que notre cavalerie viendra se réfugier après avoir épuisé toutes les occasions de harceler l'adversaire, de lui faire perdre du temps, de briser son élan et de le forcer à se fractionner, par conséquent à s'affaiblir. (O. p. I. C. § 478.)

Le combat de ce détachement, fortement doté en cavalerie, nous permettra de nous opposer avec succès à la marche des divisions de cavalerie étrangères, et il fournira assez de renseignements à notre armée pour lui donner la possibilité de se porter là où sa présence est nécessaire.

Si par contre les rapports de nos patrouilles sont insuffisants, s'ils ne parviennent pas à tirer au clair la situation, alors notre cavalerie doit abandonner son exploration défensive, devenir offensive, se porter dans les directions où elle peut espérer rencontrer l'adversaire ; car sous aucun prétexte elle ne peut rester inactive ; ce serait la plus grande faute qu'elle puisse commettre. (O. p. I. C. § 466.)

Notre courte période d'instruction ne doit pas nous rendre timides au point de ne pas oser aborder l'ennemi le sabre au poing. Au contraire, si le terrain ne nous promet pas de grands avantages en agissant défensivement, nous ne devons pas hésiter à prendre l'offensive, car les services que nous pourrions rendre à notre armée seraient de peu de valeur si nous ne sommes pas persuadés que, le cas échéant, nous avons aussi le devoir d'attaquer l'ennemi dans un combat à cheval.

La facilité de se mouvoir en grandes masses avec ordre, cohésion et rapidité, est une qualité que nous ne possédons pas comme les armées permanentes, mais cette qualité n'est pas le seul facteur de la victoire ; le courage exerce une influence tout aussi décisive pour le succès final que la plus ou moins grande routine manœuvrière. Sans vouloir aucunement pré-

tendre que nous sommes plus braves qu'aucun de nos voisins, ce qui serait se faire des illusions absolument sans fondement, nous pouvons cependant parfaitement les égaler en courage, si nous, les officiers, savons enlever nos hommes avec entrain au moment de l'engagement.

Enfin, si nous gardons la frontière depuis Bâle jusqu'à Porrentruy et si c'est près de cette dernière ville, par exemple, que nous sommes attaqués, les commandants de secteurs qui ne sont pas aux prises avec l'ennemi, doivent s'inspirer des directions qu'ils ont reçues. Ils sauront d'après leurs renseignements, si le secteur dont ils ont la garde est menacé, s'ils doivent le tenir à tout prix. Si tel n'est pas le cas, la camaraderie de combat, l'honneur militaire, exigent qu'ils se portent, même sans ordres, au secours de leurs camarades attaqués; leur intervention peut être décisive.

Souvenons-nous que les succès des Allemands en 1870 sont dus en grande partie à la promptitude avec laquelle les différents corps se prêtaient main forte tandis que du côté des Français il n'en était pas de même.

A Spicheren et à Wœrth, les maréchaux Frossard et MacMahon auraient pu être soutenus à temps par les corps de Ladmirault et Faily; mais il n'en fut rien; ces généraux, prenant au pied de la lettre leurs instructions, trouvèrent des prétextes tactiques pour ne pas intervenir et laissèrent écraser une partie de leur armée.

Nous venons de voir la manière d'employer notre cavalerie pendant une occupation de frontières et nous savons que si jamais, dans une lutte entre deux puissances voisines, nous devons être obligés de recourir aux armes pour faire respecter notre neutralité, c'est probablement sur la frontière que nous prendrons tout d'abord le contact avec l'ennemi. Cependant, il est impossible de prévoir d'une manière certaine comment s'ouvriront les hostilités; nous pouvons tout aussi bien, suivant les circonstances, avoir rassemblé toute notre armée, la cavalerie y comprise, sur une seule position ou sur une ligne et de là nous porter à la rencontre de l'ennemi. Dans ce cas, notre cavalerie couvrira la marche de l'armée et organisera son service d'exploration d'une manière analogue à celle que nous avons indiquée en parlant de la couverture de la frontière.

Exploration devant le front de l'armée en marche.

Dans les pays qui nous entourent, on s'est efforcé de donner au service d'exploration un caractère éminemment agressif. Si les officiers auxquels est confiée l'instruction de notre cavalerie n'ont pas cru devoir suivre la même voie, c'est qu'ils ont agi en s'inspirant du caractère de notre armée de milices et de la connaissance des difficultés que notre terrain oppose à l'emploi des masses de cavalerie.

Le plus grand mérite de notre ordonnance pour la cavalerie suisse, de juillet 1893, est que les auteurs ont dû s'affranchir complètement de toute imitation de l'étranger et indiquer à nos officiers une manière de procéder qui les met à l'abri des mécomptes et des désillusions, tout en leur donnant pleine confiance en eux-mêmes.

L'on entend souvent dire : « Il faut demander l'impossible pour obtenir le possible ». Cette maxime est complètement fausse. Quand nous donnons un ordre à nos subordonnés il faut qu'il soit exécutable, mais alors nous ne devons admettre aucune excuse quand ce que nous avons ordonné n'a pas été accompli ; si, par contre, nous demandons des choses impossibles et nous contentons de l'à peu près, nous habituons nos officiers à ne pas employer toute leur énergie à parvenir au but qui leur est prescrit.

Exiger que notre cavalerie agisse comme celle des armées permanentes, lui inculquer l'idée qu'elle doit, pour obtenir des résultats décisifs d'exploration, battre les escadrons ennemis dans des rencontres à cheval, les repousser, l'épée dans les reins, sur le gros de leur armée, c'est conduire notre cavalerie à un échec presque certain.

Notre ordonnance a bien raison de se baser sur la configuration de notre pays et de considérer le degré de notre instruction militaire, pour diriger nos exercices vers ce but que nous pouvons atteindre, qui est de rechercher le combat là où il est le plus défavorable à la cavalerie. Dans ces conditions, sans prescrire aucunement le combat à cheval, nous utiliserons nos fusils et mitrailleuses pour tenir tête à l'ennemi, car il ne lui sera pas facile de faire valoir sa supériorité numérique et tactique.

Reprenons notre exposé.

Tant que l'armée est encore éloignée de l'ennemi elle doit se séparer en plusieurs colonnes pour pouvoir marcher sans éprouver de trop grandes fatigues et vivre sur les ressources du pays traversé. Ces colonnes sont généralement assez distantes les unes des autres, de sorte que si, par exemple, l'ennemi vient à attaquer subitement un de nos flancs, notre armée tout entière ne peut pas se concentrer à temps de ce côté ; elle risque de subir une défaite partielle. C'est à notre cavalerie indépendante d'empêcher une telle surprise et de renseigner notre général en chef assez tôt pour qu'il puisse, quand la proximité de l'adversaire l'exige, réduire son front de marche de manière à ce que les corps d'armée aient la facilité de se soutenir les uns les autres.

Si, dans une marche à l'ennemi, notre armée a quatre routes à sa disposition, elle les attribuera à chacun de ses corps d'armée, et la cavalerie dont disposent ces derniers les éclairera à environ deux jours de marche en avant.

Cependant, les circonstances peuvent nous forcer à introduire des modifications à cet ordre de marche normal, qui nous rend également forts sur tout notre front, mais qui nous laisse généralement trop faibles sur les points les plus importants à reconnaître. Il sera nécessaire, dans le plus grand nombre de cas, de renforcer la cavalerie devant tel corps d'armée au moyen de celle que nous enlèverons dans les directions où sa présence n'est pas absolument indispensable. Car pour obtenir des renseignements importants il ne suffit pas de répartir tous nos escadrons sur un large front parallèle à celui de l'armée, il faut au contraire agir *en forces sur quelques points importants* et faire reconnaître les directions secondaires par de moins forts groupes d'escadrons.

Quand nous agirons ainsi, nous pourrions nous demander si nous placerons cette cavalerie renforcée sous les ordres directs du commandant de l'armée, ou si nous la laisserons à la disposition du corps d'armée devant lequel elle se trouve :

Je crois que le plus souvent ce sera notre général qui se réservera l'emploi de cette masse de cavalerie, car il l'enverra là où il sait que sa présence est le plus utile, et s'il voulait la mettre sous les ordres d'un commandant de corps d'armée, celui-ci ne serait plus en état de la diriger, si les éventualités de la guerre forçaient à déplacer ces escadrons dans le sens latéral.

Le reste de la cavalerie continuera naturellement à recevoir

ses instructions des commandants de corps d'armée dont elle dépend. Le général en chef se contentera d'indiquer à ces derniers, dans ses ordres pour le mouvement, les directions ou, suivant le cas, les rayons qui doivent être reconnus, afin que le service d'exploration se fasse avec ensemble et d'une manière rationnelle. (O. p. l. C. § 467.)

Si, dans une marche de notre armée sur quatre routes parallèles, les circonstances dans lesquelles se trouve le général en chef lui ont permis d'adopter pour sa cavalerie la répartition suivante : aile droite, 18 escadrons ; devant chaque colonne du centre, 3 escadrons ; aile gauche, point de cavalerie indépendante ; il enverra ses instructions directement au gros de la cavalerie, tandis que les 6 autres escadrons indépendants ainsi que la cavalerie divisionnaire exploreront le reste du front d'après les ordres qu'il donnera aux commandants des corps d'armée dont dépendent ces escadrons.

Cependant il ne sera pas toujours possible de grouper ces escadrons dès le commencement de la marche, de manière à ce que leur formation permette de les employer de la façon la plus efficace pour atteindre le but cherché. Au contraire, le plus souvent, pendant le cours du mouvement, les nouvelles recueillies peu à peu sur l'adversaire nous feront voir où nous devons diriger le gros de nos escadrons ; ne négligeons pas alors de rassembler dans cette direction le plus de forces possible et exigeons de nos cavaliers la plus grande mobilité. (O. p. l. C. § 465.)

Quoique nous n'ayons qu'une cavalerie de milices, tous les exercices que nous avons faits jusqu'à présent nous ont démontré que nous pouvons lui demander de fortes marches exécutées avec rapidité ; aussi nous nous servons sans aucune hésitation de ces qualités qu'elle possède réellement, pour nous concentrer dans la direction nécessaire et au moment voulu. *C'est dans l'exécution de ces marches rapides que nous ferons résider la quintessence de la mobilité de notre cavalerie et non pas dans une plate imitation des principes admis dans les armées étrangères.* (O. p. l. C. § 478.)

Maintenant que nous savons sous les ordres de qui est placée la cavalerie indépendante, voyons comment elle procédera pour se procurer les rapports que nous attendons d'elle.

Plus elle sera forte, plus elle sera indépendante et plus on pourra l'envoyer au loin.

Celui qui la commande sait quel rayon il doit reconnaître et sur quels points il est le plus important de diriger particulièrement son attention. (O. p. l. C. § 467.)

C'est là qu'il emploiera *le gros de ses forces* et il fera explorer les directions secondaires *par des patrouilles*. Donc, plus la cavalerie indépendante sera éloignée de l'armée, plus on lui laissera d'initiative pour agir suivant les circonstances, sans cependant lui donner des ordres vagues qui peuvent être interprétés de plusieurs manières différentes, ni lui permettre d'employer sa liberté d'action en dehors des limites tracées par les instructions données.

On voit l'analogie dans la manière de procéder du général en chef et celle des commandants des différents groupes de cavalerie. Le premier envoie, sur le front de marche de l'armée, le gros de ses escadrons dans la direction la plus importante à reconnaître et fait explorer les directions secondaires par des détachements de cavalerie plus ou moins forts suivant leur importance.

Les commandants de la cavalerie indépendante agissent de même chacun dans leurs rayons respectifs, c'est-à-dire qu'ils gardent concentrées auprès d'eux les forces qui leur sont confiées et n'emploient que des patrouilles là où ils ne peuvent se rendre eux-mêmes. De cette manière, on obvie à l'éparpillement des unités. Si, par contre, la cavalerie dont dispose un corps d'armée était faible, si, par conséquent, elle ne pouvait s'éloigner beaucoup, les ordres qu'elle recevra seront bien plus précis ; on ne lui donnera qu'un rayon peu étendu à observer, souvent même on lui fixera un point unique à reconnaître, car il est impossible de la charger de tout le service d'exploration ; elle ne dispose pas d'un espace de terrain assez étendu pour organiser son service de patrouilles en se portant en avant. Ce sera au commandant du corps d'armée à désigner le nombre de patrouilles à envoyer et à leur donner lui-même ses instructions ou à le faire faire par son chef d'état-major.

Que la cavalerie indépendante soit forte ou faible, elle cherchera à gagner avec le gros de ses forces un obstacle de terrain permettant en cas de rencontre avec l'ennemi de l'y arrêter. Cet endroit doit être aussi assez éloigné du front de notre armée pour que celle-ci ne nous rejoigne pas en peu de temps.

Naturellement, cet emplacement où nous voulons nous arrêter ne sera pas choisi uniquement parce que le terrain nous offre la possibilité de combattre avec avantage l'adversaire, mais surtout parce qu'il nous donne la facilité de nous procurer des nouvelles sur l'ennemi et d'accomplir la tâche qui nous est imposée. Nous nous laisserons aussi guider dans le choix de cette position, par ce que nous connaissons de la situation de l'ennemi, c'est-à-dire si nous savons qu'il est encore éloigné et peu concentré, nous nous porterons bien plus en avant que s'il est rapproché et massé. (O. p. I. C. § 475.)

De cette position nous enverrons des patrouilles d'exploration pour reconnaître l'ennemi. Si les rapports de ces patrouilles nous font savoir que l'adversaire est encore éloigné, nous gagnerons une autre position plus en avant et recommencerons à agir comme nous l'avons indiqué précédemment. (O. p. I. C. § 477.)¹

Si, par contre, les rapports nous indiquent que l'ennemi est rapproché, nous nous préparerons à le combattre ; si, enfin, nous ne recevons que des nouvelles incomplètes ou contradictoires, nous ne resterons pas indéfiniment en place dans l'espoir que la situation finira par se débrouiller. Le moment sera venu de se porter en avant et de renoncer aux avantages que peut nous offrir même la plus belle position défensive du monde, car notre premier devoir est d'obtenir des renseignements.

Quand nous avons parlé de l'occupation de la frontière, nous avons dit que notre cavalerie devait être soutenue par de l'infanterie et de l'artillerie.

En sera-t-il de même pour un service d'exploration devant le front de l'armée ?

Je crois que nous pouvons répondre par la négative à cette question. En effet, dans la première hypothèse nous sommes dans un état plutôt stationnaire ; peut-être resterons-nous longtemps sur les mêmes emplacements avant d'être attaqués ; de plus, tous les renseignements que nous obtenons, soit par

¹ Naturellement, ces bonds que nous faisons d'une position à l'autre doivent être étendus. Si nous nous sommes arrêtés sur un obstacle d'où nous pensions qu'il nous serait possible d'obtenir des renseignements concernant l'ennemi et que nous soyons forcés de nous porter plus en avant, nous ne nous arrêterons pas après avoir parcouru quelques kilomètres à peine, car de cette manière nous avancerions trop lentement.

les journaux, soit par des officiers envoyés en mission, soit enfin par des espions, nous permettent de prévoir où le danger nous menace ; nous avons ainsi toute facilité de faire occuper par de l'infanterie et de l'artillerie les points exposés. Pendant un service d'exploration devant une armée en marche, les événements se déroulent trop rapidement pour pouvoir amener à temps de l'infanterie à l'endroit où sa présence est désirable.

Souvent au reçu d'un rapport annonçant une situation toute autre que celle que s'était imaginé le chef de la cavalerie, celui-ci doit employer toute la vitesse de ses chevaux pour se transporter au loin avec ses escadrons, afin de parer aux coups que veut lui porter l'ennemi. Si nous avions formé pour l'exploration des détachements composés des trois armes, nous disposerions d'une grande force de résistance, mais nous perdriions *toute mobilité* ; d'où cette conséquence que les renseignements obtenus seraient à peu près nuls.

Cela ne signifie pas qu'ayant la possibilité de nous appuyer sur des troupes territoriales ou même sur des fractions de l'armée, nous négligerions de le faire. Au contraire, nous ne manquerons pas de profiter d'un tel soutien qui nous rendra certainement les plus grands services, mais je voulais principalement insister sur les inconvénients qu'il y aurait pour l'exploration, de lier la cavalerie à l'infanterie et d'en former un seul tout. (O. p. l. C., § 478.)

Revenons à notre cavalerie indépendante que nous avons laissée dans une position difficile. Les patrouilles qu'elle avait envoyées depuis l'obstacle du terrain où elle s'était arrêtée, ne parvenant pas à percer le rideau de cavalerie ennemie, la situation reste donc obscure ; aussi nos escadrons se sont-ils décidés à se porter en avant et nous avons vu qu'ils s'avançaient aussi vite que possible, sans s'appuyer ni sur de l'infanterie, ni sur de l'artillerie. Dans de telles circonstances, notre cavalerie a un guide sûr qui la tirera certainement de la situation embrouillée dans laquelle elle se trouve et la conduira droit au but, c'est : *les instructions qu'elle a reçues*.

Le chef dont nous dépendons sait pourquoi il nous a donné ses instructions ; nous serions donc coupables d'une grave faute d'indiscipline et rendrions tout service d'exploration impossible, si chaque fois que nous recevons quelques rapports vagues, ou bien encore quand notre imagination excitée nous a

fait croire que nous avons trouvé une solution meilleure que celle qui nous a été donnée, nous prenions des décisions contrecarrant les intentions de celui qui nous a envoyés. La mission dont nous sommes chargés doit régler notre manière d'agir et nous ne devons pas nous laisser guider par des hypothèses. Par contre, si dans la suite des opérations, les renseignements que nous obtenons nous font voir, sans aucun doute, que les instructions reçues ne nous conduisent pas au but prescrit, alors nous avons non seulement le droit, mais aussi le devoir d'employer toute notre initiative pour agir d'après la situation nouvelle dans laquelle nous nous trouvons.

Voyons comment nous organiserons notre marche ¹.

Notre service d'exploration nous a fait savoir si l'ennemi est rapproché ou éloigné; suivant l'une ou l'autre alternative, nous ferons notre service de sûreté en marche fort ou faible, sans cependant admettre que le service d'exploration puisse remplacer complètement le service de sûreté en marche. (O. p. I. C., § 480.)

Notre ordonnance pour la cavalerie nous prescrit de marcher aussi concentrés que possible. Elle dit, § 479, que toute troupe de cavalerie, de la force d'un escadron et au delà, éclaire sa direction de marche au moyen d'une petite patrouille *indépendante*. Elle pose comme principe, § 482, mais non comme règle absolue, qu'un escadron marchant à l'ennemi se couvre par une subdivision conduite par un officier, un régiment par un peloton et une brigade et au delà par un escadron. Ces principes généraux posés, voyons :

1^o Comment agit une avant-garde ;

2^o De quelle manière se comportent les patrouilles d'officiers.

Service de sûreté en marche d'un régiment de cavalerie.

Nous savons que l'avant-garde d'un régiment est forte d'un peloton ; elle a pour but :

1^o De nous préserver d'une surprise, au moyen de rapports rapides, qui nous donneront le temps de nous prémunir contre les entreprises de l'ennemi ;

¹ Si dans ce qui va suivre, je parle seulement de la marche d'un régiment de cavalerie, c'est que tout ce qui a trait au régiment, peut aussi s'appliquer à un corps de cavalerie plus considérable.

2° D'empêcher l'adversaire de nous observer ;

3° D'assurer à nos troupes le temps et l'espace nécessaires pour se déployer dans des conditions favorables. (O. p. l. C., § 481.)

Ce peloton a donc une tâche bien déterminée ; il doit reconnaître une étendue de terrain juste assez large pour empêcher une surprise ; mais nous ne pouvons pas en même temps le charger du service d'exploration au delà de ce rayon. C'est le commandant du régiment qui fera explorer par des patrouilles les points qui sont en dehors de la sphère d'action de l'avant-garde. (O. p. l. C., § 487.)

Ce principe une fois fixé, nous voyons qu'il suffit qu'une avant-garde soit poussée assez en avant du gros pour que celui-ci, à l'annonce de l'approche de l'ennemi, ait le temps de se déployer et d'accepter le combat où il veut, sans y être contraint par l'adversaire. Une distance du gros à l'avant-garde de 2 à 3 kilomètres au maximum pourra nous garantir de toute surprise ; de même des deux côtés de la direction de marche, l'exploration devra aussi s'étendre sur une largeur de 1500 mètres environ. (O. p. l. C., § 485.)

Que doit faire l'officier qui commande l'avant-garde ?

(A suivre.)

Les projets de mobilisation française vers la Suisse et la Savoie.

Au moment où les journaux anglais annonçaient que la perte de documents du ministère de la guerre de France à la gare de Chambéry préoccupait vivement ce ministère ¹, ce qui motivait les lignes à ce sujet insérées dans notre dernière livraison (v. page 253), la Chambre des députés, à Paris, s'occupait aussi de cette affaire, ensuite d'une interpellation de M. Perrier. Aux demandes d'éclaircissements de ce député, le ministre de la guerre, M. le général Zurlinden, a répondu par des explications pleines de franchise et de loyauté, qui ont complètement rassuré la Chambre. Les paroles du ministre ayant

¹ The French War office is bemoaning the abstraction of the time-table of the third day's mobilisation in case of war on the Swiss frontier. *United Service Gazette*, du 30 mars 1895.